

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 222

présenté par

Mme Galzy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« logement »

insérer les mots :

« , l'aide à l'accès à la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ajouter « l'aide à l'accès à la santé » comme axe clé du « plan famille II ». Les militaires et leur famille (conjoint et enfants) sont dans une situation d'hypermobilité. Cette réalité implique de nombreux déménagements qui sont la source de divers problèmes dont l'accès à la santé. Les familles de militaires se retrouvent ainsi souvent sans médecin traitant et peinent à obtenir des rendez-vous médicaux en raison notamment de l'existence de déserts médicaux en France.

Afin de pallier ces difficultés dans les parcours de soin pour les militaires et leur famille, cet amendement vise à prioriser l'aide à l'accès à la santé afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'exercice.